



CHALLENGE BRIDGE de la HAUTE-LOIRE

6 Tournois par Paires

Règlement en vigueur pour la saison 2018 - 2019

1. Le Challenge Bridge 43 comporte **6 tournois par paires**. Les donnes (24 à 28 maxi) sont distribuées à l'aide d'une machine à dupliquer.
2. Un joueur ne peut pas disputer **plus de 3 séances avec le même partenaire**
3. Pour être classé, un joueur doit avoir joué au **minimum 4 séances**. Les 4 meilleures sur les 6 disputées seront prises en compte. Aucune dérogation ne sera acceptée malgré des incidents techniques pouvant se créer.
4. Inscriptions en ligne sur le site du challenge : <http://challenge43.ccolonna.net/> **date limite 2 jours à minuit** avant la date du tournoi.
5. Début du tournoi à 14 h 00 suivant la ville. Les tournois ne se disputant pas toujours dans les clubs organisateurs (faute de place) vous êtes priés de bien vouloir noter, l'adresse du lieu de la manifestation qui figurera sur la page d'accueil du site.
6. Droits de table : 8 € par joueur à l'ordre du club organisateur ; 2 € seront reversés par chèque au trésorier du Challenge bridge 43 (ou à son adjoint) à la fin du tournoi.
7. **Les 3 premiers de chaque série** seront récompensés identiquement 1^{er} : 70 € - 2^{ème} : 60 € - 3^{ème} : 50 €.
8. Les joueurs classés 3^{ème} et 4^{ème} série, ou ayant disputé 6 tournois recevront en plus des **Points d'Expert (PE) accordés par le Comité d'Auvergne**. Pour info 10 450 PE ont été distribués cette dernière saison.
9. Les résultats provisoires seront proclamés après chaque tournoi mais seront considérés comme définitifs que lorsqu'ils paraîtront sur le site.
10. Une nouveauté : un buffet sera offert par le club organisateur à tous les participants à la fin de chaque tournoi. Il n'y aura plus de Dîner de Gala. Le Classement final et la distribution des prix se feront à l'issue du 6^{ème} et dernier tournoi pendant le repas.